



Appel de propositions

du Fonds d'aide au développement du milieu

Secteurs de l'environnement/développement durable et de la santé (saines habitudes de vie).

Principes directeurs :

- La proposition doit être en lien avec les secteurs de l'environnement/développement durable ou de la santé (saines habitudes de vie). Les propositions présentées doivent avoir un impact positif sur l'environnement ou le développement durable ou la santé (saines habitudes de vie). Tous les organismes peuvent soumettre une proposition si celle-ci est en lien avec l'environnement et la santé, et ce, même si la mission première de l'organisme n'est pas liée à ce secteur.
- La proposition répond à un besoin collectif démontré et les objectifs sont clairs et documentés;
- Le milieu est mobilisé autour de cette proposition, dans un esprit de partenariat;
- La portée des retombées de la proposition sur les personnes et leur communauté est identifiable et quantifiable;
- La proposition ne vise pas à combler les écarts de non-performance d'un organisme ni à servir aux opérations courantes ou à l'équilibre du budget d'exploitation (p. ex. : salaires). Il ne doit pas non plus se substituer à des subventions de fonctionnement.

Critères d'admissibilité

- L'organisme demandeur doit être membre de la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog et soumettre une proposition ayant des retombées concrètes et positives pour la collectivité;
- L'organisme est une entité coopérative ou à but non lucratif dûment constituée;

- La proposition est en lien avec les secteurs de l'appel de la Caisse soient l'environnement/développement durable ou la santé (saines habitudes de vie);
- En plus de contribuer au mieux-être, aux intérêts et au développement de la communauté, la proposition doit aussi avoir lieu sur le territoire de la Caisse et viser à soutenir le développement durable de la collectivité;
- La Caisse aura accès aux états financiers vérifiés de l'organisme;
- Il est possible d'obtenir tous les renseignements sur l'utilisation de la contribution financière de la Caisse; Les sommes doivent servir exclusivement à la réalisation de la proposition;
- Tous les organismes qui ont reçu une contribution de la Caisse avec son Fonds d'aide au développement du milieu dans les dernières années sont admissibles en présentant une nouvelle proposition;
- Tous les organismes qui reçoivent une contribution de la Caisse (dons, commandites, FADM) en cours d'année sont admissibles pour une nouvelle proposition.

Choix des propositions retenues

L'appel de propositions – Environnement/développement durable et santé (saines habitudes de vie) se tiendra du 1er septembre 2022 à 7h59 (HE) au 30 septembre 2022 à 23 h 59 (HE). Les propositions soumises seront analysées par les membres du comité coopération de la Caisse composé de deux (2) employés, de six (6) administrateurs ainsi que du Directeur général. Les membres et la communauté seront informés des propositions retenues durant la semaine de la coopération du 16 au 22 octobre 2022 via notre page Facebook : www.facebook.com/caisselacmemphremagog

Formulaire de dépôt d'une proposition

Pour soumettre une proposition, vous devez compléter le formulaire d'inscription disponible sur la page de la Caisse au [Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog, Magog | Desjardins.com](http://Caisse%20Desjardins%20du%20Lac-Memphr%C3%A9magog,%20Magog%20|%20Desjardins.com) - Engagement dans la communauté. S'assurer d'avoir répondu à toutes les questions du formulaire d'inscription.